

Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis municipal no 4/2014
concernant les comptes 2013 de la Commune de Montanaire

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances composée de Mme Corinne Favre, Messieurs Yann Chammartin, Thierry Gallandat, Jean-Luc Pidoux, Pierre-Alain Portmann et Jean-Maurice David s'est réunie le 5 juin 2014 en présence de M. Claude-Alain Cornu, municipal des finances, de Mme Janine Guignet, boursière communale.

En préambule, notons qu'il s'agit des premiers comptes de la nouvelle commune et que le budget 2013 était basé sur une compilation des comptes 2012 des neuf anciennes communes qui avaient des méthodes comptables pas toujours identiques et parfois même assez fantaisistes.

Après une étude individuelle par chaque membre de la commission des comptes et bilan et du rapport détaillé du fiduciaire, nous avons pu poser toutes les questions relatives à nos interrogations.

Nous avons étudié en détail le bilan final et nous avons eu des explications sur tous les postes de comptes qui différaient fortement du budget. La plupart des différences importantes proviennent, soit d'une imprécision lors de l'élaboration du budget, soit de la répartition des charges salariales et d'intérêts entre les différents postes comptables.

Concernant les résultats 2013, nous ferons une brève analyse en soustrayant du bénéfice, l'aide unique à la fusion (Fr. 1'978'000. --) encaissé en 2013.

Nous constatons que l'excédent de revenu avant écritures de bouclage (amortissements supplémentaires et mise en réserve) se monte à Fr. 730'523.99. La marge d'autofinancement s'élève à Fr. 1'178'924. --, soit de plus de 90 % des investissements nets effectués en 2013.

Nous constatons et approuvons que la totalité de l'aide à la fusion a été mise en réserve pour investissements futurs. Le résultat net de Fr. 20'023.35 s'obtient en déduisant du résultat brut les amortissements supplémentaires pour plus de Fr. 600'000. -- et les mises en fonds de réserve au bilan.

La commission de gestion recommande à la municipalité pour les comptes 2014 et suivants d'apporter quelques corrections qui permettront de mieux apprécier la situation financière de la commune, soit :

- d'amortir les logements faisant partie du patrimoine financier
- d'avoir une méthode claire de distinction des bâtiments faisant partie du patrimoine financier ou du patrimoine administratif
- de trouver une méthode uniforme d'évaluation des titres et papiers-valeurs de la commune
- de clarifier le poste du bilan « Fonds abri PC »

Nous remercions l'ensemble des boursières et le municipal des finances pour l'immense travail effectué en 2013.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances propose au conseil communal de Montanaire :

- d'approuver les comptes tels que présentés
- donner décharge aux organes responsables

Thierrens, le 5 juin 2014

Thierry Gallandat

Pierre-Alain Portmann

Yann Chammartin

Jean-Maurice David (rapporteur)

Jean-Luc Pidoux

Corinne Favre